

**Bureau du 4 septembre 2006**

**Décision n° B-2006-4517**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité - Programmation 2006 - Convention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre des opérations de politique de la ville et renouvellement urbain mises en place sur la commune de Décines Charpieu, les partenaires du contrat de ville 2000-2006 souhaitent poursuivre les actions engagées dans le quartier du Prainet, qui s'inscrivent dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP).

Pour la programmation 2006, la participation de la Communauté urbaine est sollicitée pour les actions suivantes : l'entretien des espaces verts du quartier du Prainet.

En effet, l'entretien des espaces verts de l'ensemble du quartier est assuré par la commune de Décines Charpieu, en régie directe, conformément à sa délibération en date du 29 juin 2006, y compris des surfaces ne relevant pas de la domanialité communale, l'objectif de ce dispositif étant de maintenir unité, qualité de l'entretien et rapidité d'intervention.

Pour l'année 2006, le coût global des actions définies et retenues par les partenaires concernés est estimé à un montant total de 142 500 € nets de taxes, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 21 375 € nets de taxes au profit de la commune de Décines Charpieu.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2006, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Accepte** le programme de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Décines Charpieu pour l'année 2006 ainsi que le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 21 375 € nets de taxes à ladite Commune.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention arrêtant les modalités de participation financière avec la commune de Décines Charpieu.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - compte 657 340 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,

le président,  
pour le président,